

21 décembre 2021	Condition préalable	Statut vaccinal	Documents à produire aux compagnies de transport, avant l'embarquement et aux contrôles frontières, en entrée ou en sortie du territoire
<p>Toute personne de douze ans ou plus souhaitant se déplacer vers le territoire national en provenance d'un pays étranger doit présenter une déclaration</p> <p>- qu'elle ne présente pas de symptômes d'infection à la covid-19, ET</p> <p>- qu'elle n'a pas connaissance qu'elle a été en contact avec un cas confirmé de covid-19 durant les 14 jours précédant le voyage ET</p> <p>- qu'elle s'engage à accepter qu'un test ou examen de dépistage de détection du SARS COV2 puisse être réalisé à l'arrivée.</p>			
<p><b>PAYS «ECARLATES»</b></p> <p>Circulation active du virus et présence de variants préoccupants</p> <p>Afrique du Sud, Eswatini, Lesotho</p>	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Interdiction d'entrée sauf motifs impérieux dûment justifiés</p>	<p><b>Sans objet</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs Ou laissez-passer DGEF</p> <p>ET, SAUF DISPENSE</p> <p>- Déclaration sur l'honneur d'ordre sanitaire doit également comporter un engagement de respecter une quarantaine ou une mesure d'isolement à l'arrivée + justificatif (permettant d'attester l'adresse du domicile ou d'un lieu d'hébergement adapté en vue de la vérification du respect de la mesure de quarantaine ou d'isolement par les agents de contrôle)</p> <p>- un test PCR &lt; 48 heures ou test antigénique &lt; 24 heures (si &gt; 12 ans)</p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p>Interdiction de sortie du territoire sauf motifs impérieux dûment justifiés</p>	<p><b>Sans objet</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs</p>
<p><b>PAYS « ROUGE »</b></p> <p><u>Statut particulier</u></p> <p>Circulation active du virus et présence de variants préoccupants</p> <p><u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u></p>	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Interdiction d'entrée sauf motifs impérieux indiqués en annexe et dûment justifiés</p>	<p><b>Sans objet</b></p>	<p><b>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs OU laissez-passer DGEF</b></p> <p><b>- Test PCR ou TAG négatif &lt; 24 heures (si &gt; 12 ans)</b></p> <p><b>- Enregistrement des voyageurs par leurs soins, préalablement à leur déplacement, sur une plateforme numérique permettant notamment de renseigner l'adresse de leur séjour en France (permettant d'attester l'adresse du domicile ou d'un lieu d'hébergement adapté, en vue de la vérification du respect de la mesure de quarantaine ou d'isolement par les agents de contrôle).</b></p> <p><b>- Déclaration sur l'honneur d'ordre sanitaire</b></p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p>Interdiction de sortie du territoire sauf motifs impérieux indiqués en annexe et dûment justifiés</p>	<p><b>Sans objet</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs</p>
	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Pas de motifs impérieux</p>	<p><b>OUI <sup>5</sup></b></p>	<p>- justificatif de statut vaccinal <sup>5</sup></p> <p>- Test PCR ou TAG négatif &lt; 48 heures (si &gt; 12 ans)</p>

<p><b>PAYS « ROUGES »</b></p> <p><b>Circulation active du virus et présence de variants préoccupants</b></p> <p><b>Afghanistan, Biélorussie, Botswana, Géorgie, Ile Maurice, Malawi, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie, Ukraine, Zambie et Zimbabwe.</b></p>	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p><b>Interdiction d'entrée sauf motifs impérieux dûment justifiés</b></p>	<p><b>NON</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs Ou laissez-passer DGEF</p> <p>ET, SAUF DISPENSE</p> <p>- Déclaration sur l'honneur d'ordre sanitaire + justificatif (permettant d'attester l'adresse du domicile ou d'un lieu d'hébergement adapté en vue de la vérification du respect de la mesure de quarantaine ou d'isolement par les agents de contrôle)</p> <p>- Test PCR ou TAG négatif &lt; 48 heures (si &gt; 12 ans).</p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p><b>Pas de motifs impérieux</b></p>	<p><b>OUI</b></p>	<p>- justificatif de statut vaccinal</p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p><b>Interdiction de sortie du territoire sauf motifs impérieux</b></p>	<p><b>NON</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs</p>

<p><b>PAYS « ORANGE »</b></p> <p>Circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants</p> <p>Tous les pays étrangers à l'exclusion des pays « verts » et des pays « rouges » ou « écarlates »</p>	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Pas de motifs impérieux</p>	<p><b>OUI</b><sup>5</sup></p>	<p>- justificatif de statut vaccinal<sup>4</sup></p> <p>- Test PCR négatif ou TAG négatif &lt;48h (si &gt; 12 ans)</p> <p>SAUF DISPENSE</p>
	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Interdiction d'entrée sauf motifs impérieux dûment justifiés.</p>	<p><b>NON</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs</p> <p>Ou laissez-passer DGEF</p> <p>SAUF DISPENSE</p> <p>- Déclaration sur l'honneur d'ordre sanitaire devra comporter également la mention selon laquelle la personne s'engage à respecter la mesure prévue d'auto-isolement de 7 jours</p> <p>- Test PCR négatif ou TAG négatif &lt;48h (si &gt; 12 ans)</p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p>Pas de motifs impérieux</p>	<p><b>OUI</b></p>	<p>- justificatif de statut vaccinal</p>
	<p><b>EN SORTIE</b></p> <p>Interdiction de sortie de territoire sauf motifs impérieux</p>	<p><b>NON</b></p>	<p>- Attestation de voyage renseignée + justificatifs</p>
<p><b>PAYS « VERTS »</b></p> <p>Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse</p>	<p><b>EN ENTREE</b></p> <p>Pas de motifs impérieux sauf exception (3)</p>		<p>- la déclaration sur l'honneur</p> <p>ET</p> <p>- justificatif de statut vaccinal</p> <p>Ou</p> <p>- Test PCR ou TAG négatif &lt;24h (si&gt;12 ans)</p> <p>Ou</p> <p>- certificat de rétablissement</p>
<p><b>PAYS « VERTS »</b></p> <p>Etats tiers :Arabie-Saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Canada, Comores, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Japon, Koweït, Nouvelle-Zélande, Qatar, Rwanda, Sénégal, Taïwan, Uruguay et Vanuatu</p>			<p>- la déclaration sur l'honneur</p> <p>ET</p> <p>- justificatif de statut vaccinal</p> <p>Ou</p> <p>- certificat de rétablissement</p> <p><b>ET</b></p> <p>- Test PCR ou TAG négatif &lt;48h (si&gt;12 ans)</p>

1 Sauf pour les habitants des bassins de vie frontaliers, les travailleurs frontaliers et les routiers.

---

2 A l'exception des personnes suivantes (ressortissants français dans tous les cas, ainsi que les ressortissants des États de l'espace européen et des ressortissants de pays tiers titulaires résidant en France)

---

3 Pas de restriction d'entrée en provenance d'un pays vert sauf si le voyageur a séjourné dans les 15 jours avant son départ, dans un pays « orange » ou dans les 30 jours avant son départ, dans un pays « rouge »

---

4 Les mineurs accompagnant des personnes majeures justifiant d'un statut vaccinal ne sont pas tenus de justifier eux-mêmes de ce statut et sont également dispensés de production d'une déclaration sur (test à l'arrivée ; quarantaine). Les mineurs de 12 ans ou plus demeurent soumis à production d'un résultat négatif de test, dans les conditions prévues pour les voyageurs ne justifiant pas d'un statut vaccinal

---

5 Un voyageur positif au covid fait l'objet d'un arrêté préfectoral de placement à l'isolement ; si une non-admission aurait dû être prononcée à son encontre, aucun réacheminement immédiat de cette personne

---

Conséquences	EN ENTREE Si symptômes
<p>sur l'honneur attestant :</p>	
<p>- Test antigénique  - Quarantaine de 10 jours  Refus d'embarquer si défaut d'1 ou plusieurs documents  Si embarquement indu : non admission sauf exception 2+ 3 (motif I)</p>	
<p>Refus d'embarquer si défaut d'attestation + justificatifs</p>	
<p><b>- Délivrance aux voyageurs d'arrêtés préfectoraux fixant l'obligation de quarantaine d'une durée maximale de 10 jours dans le lieu de leur choix enregistré sur la plateforme numérique</b></p>	
<p><b>Refus d'embarquer si défaut d'attestation + justificatifs</b></p>	<p><b>Placement en quarantaine ou prise d'une mesure d'isolement 5</b></p>
<p>Si embarquement indu :  Non admission sauf exception 2+ 3 (motif I)</p>	

- Test antigénique
- Quarantaine de 10 jours

Refus d'embarquer si défaut d'1 ou plusieurs documents

Si embarquement indu :  
Non admission sauf exception <sup>2</sup> (motif I)

Refus d'embarquer si défaut d'attestation + justificatifs

Si embarquement indu :  
Non admission sauf exception 2 (motif I)

- Test antigénique aléatoire
- Auto- isolement de 7 jours

Refus d'embarquer si défaut d'1 ou plusieurs documents

Si embarquement indu/ non admission sauf exception <sup>2</sup> (motif I)



Refus d'embarquer si défaut d'attestation + justificatifs

**Placement en  
quarantaine ou  
prise d'une  
mesure  
d'isolement 5**

- Test antigénique aléatoire
- Si embarquement indu : non admission sauf exception 2 (motif I)

ce, qui feront l'objet d'un auto-isolement ou d'une quarantaine et d'une verbalisation.)

« rouge », auquel cas c'est la règle du pays de séjour considéré qui s'applique.

l'honneur et des mesures qui en découlent  
tal.

onne ne peut être réalisé.